



Rapport de la commission de gestion

La Commission de Gestion, composée de Messieurs Damien Gfeller, Sébastien Wenger et Patrick Aerny s'est réunie le 15 septembre 2021, pour étudier le **préavis municipal n° 12/2021, concernant la fixation de plafond en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements pour la législature 2021-2026**

La Municipalité a délégué Messieurs André Cachin et Nicolas Piaget, que nous remercions pour les informations fournies.

La commission de gestion relève les points suivants :

Nous apprécions que la Municipalité nous communique clairement les objectifs de sa prochaine législature.

La réalisation de ces objectifs implique des investissements et entretiens à planifier et prioriser en fonction de la capacité financière de la Commune ainsi que du mécanisme de contrôle défini par le canton, soit le plafond d'endettement.

Celui-ci fixe, par un calcul technique liant le revenu de la Commune et son niveau d'endettement, un coefficient maximum de 250%.

Appliqué à nos comptes, ce plafond est de l'ordre de 3'880'000.-

Le renouvellement de l'autre plafond, celui du risque pour cautionnement, est proposé sans lien avec un projet particulier. Activable en cas de besoin.

Les limites ainsi fixées sont claires. Cependant c'est bien le Conseil qui validera tout investissement au cours de cette législature et les budgets devront prévoir les coûts associés ainsi que les amortissements financiers possibles.

En conclusion, la commission de gestion recommande au Conseil d'approuver :

Art. 1 : Plafond d'endettement CHF 3'800'000

Art. 2 : Plafond de risques pour cautionnements et autres engagements CHF 200'000

Orges, le 23 septembre 2021

Le rapporteur : Patrick Aerny

Signature des membres de la Commission de gestion :

Patrick Aerny

Damien Gfeller

Sébastien Wenger